



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan

Question écrite n° 17010

Texte de la question

M. Jacques Brunhes fait part à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de sa grande inquiétude concernant la situation dans les prisons françaises. Dès l'an 2000, une Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, présidée par Louis Mermaz, avait établi l'effroyable réalité de la surpopulation carcérale, les choquantes conditions de vie en détention, et les problèmes ainsi engendrés pour le travail du personnel de surveillance. Le rapport publié par la Commission faisait état de l'indignation unanime des députés qui en étaient membres. L'état lamentable de certains établissements, qualifié comme « une honte pour la République », a été confirmé par un rapport du Sénat. Au même moment, le livre du docteur Vasseur sur les prisons livrait une critique très sévère du système carcéral français. Or depuis, la situation n'a fait qu'empirer. Le nombre de détenus a atteint, au 1er avril, un niveau jamais égalé depuis 1945. L'augmentation et l'allongement des peines d'incarcération prononcées ont abouti à une situation de surpopulation alarmante, certaines maisons d'arrêt atteignant des taux d'occupation dépassant 200 %. Les mutineries et les suicides se multiplient. Plus que jamais la mise en oeuvre des préconisations du rapport de la commission d'enquête parlementaire s'impose. Ce dernier, outre les propositions sur la maîtrise des flux d'incarcération, sur les alternatives à la détention, sur la priorité à la réinsertion etc., demandait que la décision de construire de nouveaux établissements, et des places supplémentaires de détention, soit précédée « d'une réflexion approfondie sur la place et la mission de la prison dans l'arsenal répressif, sans raisonner en fonction d'un seul calcul arithmétique basé sur le nombre actuel de détenus et de places disponibles ». Pourtant, le programme gouvernemental de construction de prisons ne prend en compte que ce seul critère. Il ne saurait constituer une réponse satisfaisante et adéquate à la situation décrite ci-dessus. C'est pourquoi il lui demande de prendre en compte la réflexion menée à l'occasion de cette commission et de mettre en oeuvre ses préconisations.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que la situation dans les établissements pénitentiaires retient toute son attention. Le député Jean-Luc Warsmann a été chargé de faire un rapport relatif aux peines alternatives à la détention, aux modalités d'exécution des courtes peines, et à la préparation à la sortie de prison, afin de limiter la surpopulation pénale. D'ores et déjà des dispositions de ce rapport ont été adoptées en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre du projet de loi sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. Ainsi, plusieurs articles du projet de loi visent à favoriser, d'une part, le prononcé des peines alternatives à l'incarcération telles que le travail d'intérêt général, le sursis avec mise à l'épreuve ou le placement sous surveillance électronique et, d'autre part, la conversion des courtes peines ou l'aménagement des peines ab initio. Les prérogatives du juge de l'application des peines ont également été renforcées pour améliorer le taux d'exécution des peines et diversifier leur mode d'exécution, notamment en privilégiant leur aménagement. Il faut ajouter que la loi d'orientation et de programmation du 9 septembre 2002, établie pour les cinq prochaines années, a donné au ministère de la justice les moyens financiers qui lui faisaient défaut pour conduire une politique de construction de 7 000 places de prisons nouvelles et le remplacement de 4 000 autres, afin de permettre de limiter les phénomènes endémiques de

surpopulation que connaissent actuellement les prisons françaises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17010

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3112

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9035